

RÉFORME DU BAC ET DU LYCÉE : UN PARCOURS A LA CARTE, DES DIPLOMES "MAISONS"



Semestrialisation, lycée à la carte, contrôle continu et accentuation du tri social... La réforme du BAC et du lycée à la sauce Blanquer est arrivée : elle doit être mise en place dès septembre 2018 pour les classes de seconde et la première session du "nouveau BAC" est prévue en 2020.

Quelle réforme du lycée ?

Fin des trimestres et **semestrialisation** des conseils de classe et des enseignements.

Fin des séries S, ES, et L.

Un **tronc commun** qui va en se rétrécissant progressivement au cours de la scolarité au lycée.

Instauration d'un **lycée modulaire** dès le deuxième semestre de la Seconde (premier semestre globalement commun à tous les élèves, fin des enseignements exploratoires).

Un **système de majeures et de mineures** qui démultiplie les parcours sans les individualiser complètement (lycée « à la carte », mais sur la base de menus préconstruits).

Quelle réforme du bac ?

Quatre épreuves finales en terminale :

Deux épreuves écrites, passées **en avril**, dans les disciplines majeures inscrites dans des parcours (exemples : un parcours scientifique avec en majeures Mathématiques et Physique-Chimie, un parcours Littérature & Société avec en majeures la Philosophie renforcée et les Lettres...).

Deux épreuves universelles en **fin d'année** scolaire, passées par tous les élèves :
— une épreuve écrite de philosophie
— un oral sur la base d'un mini-mémoire interdisciplinaire

Tout le reste des disciplines est évalué en **contrôle continu** ou en contrôle en cours de formation (CCF).

La fin des épreuves de rattrapage.

**NI INDIVIDUALISATION
NI LOCALISATION
NI SÉLECTION**

**Pour un lycée
égalitaire**

éducation
Sud
Union syndicale
Solidaires

Un projet définitif ?

Les arbitrages ministériels ne seront arrêtés qu'en février et le projet est encore susceptible d'évolutions. Mais celles-ci ne devraient intervenir qu'à la marge. Le cadrage ministériel est contraignant et le projet de la commission Mathiot semble déjà bien défini.

L'ANALYSE DE SUD

L'élève auto-entrepreneur de sa scolarité

Il ne faut pas s'y tromper : loin d'être une suppression des filières, ce projet prévoit une démultiplication des filières, avec quasiment une filière par élève. Les conséquences en sont très largement connues.

Les élèves seront chacun.e rendu.e.s toujours davantage responsables individuellement de leurs choix, de leurs parcours, de leurs « réussites » ou de leurs « échecs ». L'élève devient ainsi l'auto-entrepreneur de sa scolarité.

Le tri social accentué

Plus les élèves et leurs familles « choisissent » leur parcours, plus les inégalités structurelles sont reproduites. Aucun « accompagnement à l'orientation » ne peut vraiment contrer les déterminismes sociaux qui poussent les élèves à « choisir » tel ou tel parcours.

Car il ne faut pas croire que la suppression des filières S, ES et L va effacer les inégalités de parcours, bien au contraire. Les élèves dont le milieu socio-culturel le permettra sauront choisir les parcours les plus valorisants et la hiérarchie des parcours scolaires sera d'autant plus forte.

Fin du diplôme national du bac, premier grade universitaire

Dans l'organisation actuelle, l'extension du contrôle en cours de formation ou du contrôle continu contribue à localiser le bac, vers des bacs « maison » dépendant de l'établissement, cassant ainsi sa valeur nationale.

On sait l'augmentation de la charge de travail que cela implique pour les enseignant.e.s (par expérience de la voie professionnelle et des langues vivantes). L'évaluation des élèves par leurs propres enseignant.e.s sera source de tension avec les élèves et leurs familles.

Le ministre Blanquer ne voulant pas s'attaquer directement à ce « symbole républicain », le bac n'est certes pas officiellement détruit. Mais, en pratique, il sera complètement secondarisé et ne jouera à terme quasiment aucun rôle pour la poursuite d'études et pour les employeurs.

Les parcours du lycée correspondront à n'en pas douter très rapidement aux attendus définis par chaque filière post-bac.

Ainsi, progressivement, le bac ne sera plus ni une condition suffisante (avec la généralisation de la sélection), ni une condition nécessaire pour la poursuite d'études. Le bac aura donc le même statut, pour l'essentiel symbolique, que le brevet.

Les revendications de SUD éducation pour un lycée égalitaire :

Maintien du cadre national du baccalauréat, qui doit rester le premier grade universitaire, contre toute tentative de localisation.

Refus de toute hiérarchisation entre les disciplines, par une différenciation entre celles qui donneront lieu à examen terminal ou non.

Maintien du droit à l'anonymat des élèves pour les épreuves certificatives.

Une carte des lycées REP pour une vraie politique d'éducation prioritaire en lycée, seule solution pour limiter la reproduction des inégalités sociales.

L'ouverture massive de places supplémentaires en 1er cycle post bac et le refus de toute sélection à l'entrée à l'université.